



La Baie du Mont Saint-Michel Classic 2018

- BULLETIN D'INSCRIPTION -

Je soussigném'inscris à la Balade organisée par le **205 GTI Classic Club** les **Samedi 2 et Dimanche 3 Juin 2018**.

Mon équipage sera composé de personne(s).

Je coche ci-dessous les cases me correspondant et j'envoie mon règlement, libellé à l'ordre du **205 GTI Classic Club**, à : **Bertrand Le Goas, Lannon, 29800 Saint Thonan**.

Le montant de l'inscription comprend le déjeuner du samedi midi, la pause crêpe, le dîner (apéritif, boisson et café compris), la nuitée et le petit déjeuner, le déjeuner du dimanche.

Tarification :

- Adhérent ou sympathisant : X 120,00 € = €
 Non-adhérent : X 130,00€ = €
 Frais d'inscription par voiture : (administratif, road-book ...) =15,00 €

TOTAL À RÈGLER :€

Modalité de règlement : en 1 ou 2 chèques (joindre la totalité du règlement, sinon l'inscription ne sera pas validée)

Conducteur :

Nom :
Prénom :
Adhérent N° :
Pseudo :
Téléphone :
E-mail :

Passager :

Nom :
Prénom :
Adresse postale :
.....

GTI :

Modèle et AM :
Couleur :

♣ Pour mettre en œuvre les moyens demandés par la préfecture concernant la sécurité, merci de nous préciser si vous êtes titulaire d'un brevet de secourisme : Oui - Non

Parallèlement, exercez-vous un métier dans le milieu médical et lequel :

Merci de bien vouloir prendre connaissance du règlement ci-joint.

Toute inscription incomplète (règlement, adresse, pseudo, N° de membre...) ne pourra être traitée.

Fait à, le.....

Signature du conducteur :

Lu et approuvé

Signature du passager :

Lu et approuvé

La Baie du Mont Saint-Michel Classic 2018

Règlement

Le 205 GTi Classic Club souhaite la bienvenue aux participants de la *La Baie du Mont Saint-Michel Classic*

Je vous propose une balade touristique. Elle se déroule sur des routes ouvertes à la circulation et dans le strict respect du Code de la Route, des règlements en vigueur et des autres usagers.

Il ne s'agit ni d'une épreuve de vitesse, ni de régularité. Aucun classement n'en résulte.

Soyez prudents car vous empruntez des routes parfois étroites où le croisement peut être difficile.

Soyez respectueux des populations des villages que vous allez traverser.

Prenez le temps, profitez des paysages et laissez admirer vos voitures qui seront regardées avec intérêt et sympathie.

Les véhicules doivent être conformes au Code de la Route, à jour de contrôle technique et assurés.

Le conducteur sera en possession de son permis de conduire, de la carte grise de son véhicule et du certificat d'assurance (tous ces documents étant valides à la date du départ), le conducteur du véhicule étant seul responsable de ces éléments.

Le conducteur doit être en mesure de présenter son permis de conduire, la carte grise de son véhicule et le certificat d'assurances à toute autorité qui en ferait la demande (gendarmerie, police, ...)

L'organisateur se réserve le droit de refuser la participation d'un véhicule ne présentant pas les gages de conformité ou de sécurité légalement exigés.

L'assurance responsabilité civile de l'organisateur ne couvre pas les risques courants de la circulation.

L'organisateur décline toutes responsabilités en cas d'incidents, d'accidents causés entre autres par le non-respect du Code de la Route, la non-conformité du véhicule ou l'attitude non responsable des participants.

Cette balade touristique est basée sur la navigation routière, nous empruntons des routes ouvertes à tous, la circulation se fait normalement. Ceci implique un respect du Code de la Route et de ses différents usagers avec courtoisie et bonne humeur.

Le road book est donné à titre indicatif. Si votre sécurité ou celle d'autrui est engagée, s'il y a des obstacles ou des interdictions, alors le conducteur doit modifier son parcours et/ou adapter sa conduite.

Aucun recours ne pourra être formulé contre l'organisateur.

Les conséquences de toutes infractions au Code de la Route ne pourront en aucun cas être supportées par l'organisateur et resteront à la charge des conducteurs responsables.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure à tout moment sans avoir à se justifier un équipage pour son comportement (non-respect du Code de la Route, non-respect de la devise du 205 GTi Classic Club), avant ou pendant la balade.

Le fait de prendre le départ de la balade implique que le participant reconnaît accepter ce règlement.

Bonne route !